



**RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE RAMSAR
SUR LES ZONES HUMIDES**

**Rapport national à
soumettre à la 13^e Session de la Conférence des Parties
contractantes,
Dubai, Émirats arabes unis, 2018**

L'objectif de ce formulaire Microsoft Word est d'aider les Parties contractantes à rassembler des données pour le Rapport national. Toutefois, les données rassemblées avec ce formulaire doivent être transférées au système de transmission des Rapports nationaux en ligne à l'adresse <https://reports.ramsar.org> ou par courriel en Word (nationalreports@ramsar.org) avant le 21 janvier 2018 pour soumission officielle du Rapport national. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour [avis/conseil\(nationalreports@ramsar.org\)](mailto:avis/conseil(nationalreports@ramsar.org)).

Veillez noter que les Parties contractantes souhaitant soumettre des informations dans le système en ligne ou à l'aide de ce formulaire Word sur les Objectifs nationaux (Section 4 facultative) du Modèle de rapport national, doivent le faire avant le 30 novembre 2016.

Modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 de Ramsar

Introduction et généralités

1. Le Comité permanent, à sa 52^e réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 13^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (Émirats arabes unis, 2018).
2. Le Comité a également approuvé, par sa Décision SC52-07, la mise à disposition des Parties d'un système en ligne de transmission des Rapports nationaux en maintenant l'option de modèle « hors ligne », et a demandé au Secrétariat de soumettre à la prochaine Conférence des Parties une évaluation de l'utilisation du système en ligne.
3. Le Secrétariat a décidé de publier le modèle de Rapport national en 2016 pour faciliter la planification et les préparatifs des Parties contractantes en vue de remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 30 novembre 2016 et les Rapports nationaux le 21 janvier **2018** au plus tard.
4. Conformément aux débats du Comité permanent, le MRN pour la COP13 suit de près le modèle utilisé pour la COP12 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP12). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.
5. Le MRN pour la COP13 compte 92 indicateurs (questions). La Section 4, fournie en tant qu'annexe facultative, vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, selon la Résolution XII.2.
6. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP13 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.
7. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (p. ex., les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

8. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.

9. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :
- i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
 - ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
 - iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;
 - iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;
 - v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
 - vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;
 - vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.
10. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».
11. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Les rapports à la COP13 seront intégrés dans un système de Rapports nationaux en ligne.
12. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :
- i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux
 - ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :
 - le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ;
 - le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ; et
 - les rapports fournissant une synthèse régionale de l'application de la Convention et de son Plan stratégique dans chaque région Ramsar ;
 - iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP.
 - iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4^e édition, 2010) ;

- v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MNR pour la COP12 que l'on prévoit pour le prochain examen approfondi du programme de travail de la CDB.

Structure du modèle de Rapport national pour la COP13

13. Le modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 comporte cinq sections:

La Section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux aux pour l'application de la Convention au niveau national.

La Section 2 se présente sous forme de « texte libre »: dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La Section 3 propose aussi 88 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de « texte libre » sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La Section 4 fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

Dans le MRN, la planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la *priorité nationale* pour ce domaine d'activité ainsi que les *ressources disponibles, ou qui pourrait être mises à disposition durant la période triennale*, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les *objectifs nationaux* applicables d'ici à 2018 et les *activités nationales prévues* pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

La **Section 5** est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP13

Important – lire cette section avant de commencer à remplir le modèle de Rapport national

14. Toutes les sections du MRN pour la COP13 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).
15. Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au 21 janvier **2018**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP13 sur l'application de la Convention.
16. Le délai de soumission des Objectifs nationaux est fixé au 30 novembre 2016.
17. Tous les champs à fond jaune clair remplis.

Les champs à fond vert clair sont des champs de « texte libre » où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, apporter des informations supplémentaires. Bien qu'il soit facultatif d'inscrire des informations dans ces champs, les Parties contractantes sont invitées à le faire chaque fois que c'est possible et pertinent. En effet, cela nous aide à mieux comprendre les progrès et les activités des Parties et à préparer, pour la COP, les rapports les plus exacts sur l'application au niveau mondial et régional.
18. Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP12, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP12 ou les MRN précédents, sous la forme suivante :{x.x.x}
19. Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.
20. Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis (p. ex., Objectifs 6 et 14).
21. Le modèle est créé en Microsoft Word pour le recueil des données. Vous pourrez saisir les réponses et l'information dans les champs jaunes ou verts.

Pour chaque indicateur (question) de la Section 3, une légende des options de réponse est fournie. Ces réponses varient pour chaque indicateur, selon la question, mais sont généralement présentées sous forme de : 'A - Oui', 'B - Non', 'C – Partiellement', 'D – En progrès'. Cette forme permet les comparaisons statistiques entre les réponses. Veuillez indiquer la lettre qui convient (A, B, etc.) dans le champ jaune.

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs verts placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (maximum 500 mots pour chaque champ de « texte libre »).

22. À la Section 4 (facultative), pour chaque objectif, la section de planification des objectifs nationaux se présente comme suit (exemple de l'Objectif 8 sur l'inventaire) :

Planification des objectifs nationaux

Priorité :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	<i>[Exemple de texte]</i> Avoir un inventaire complet de toutes les zones humides avant 2018
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	<i>[Exemple de texte]</i> Mettre à jour l'inventaire existant afin de couvrir l'ensemble du territoire national et intégrer l'information pertinente sur les zones humides, y compris l'information numérique, si possible
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	<i>[Exemple de texte]</i> Un inventaire exhaustif de toutes les zones humides
Note : ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

L'intervention ne doit se faire que dans les champs à fond jaune. En ce qui concerne **PRIORITÉ** et **RESSOURCES**, les réponses codées sont données dans la partie droite du tableau (toujours en *italique*). La réponse choisie doit être saisie dans le champ jaune, à gauche des options codées. **OBJECTIFS** et **ACTIVITÉS PRÉVUES** sont des champs de texte ; dans ce cas, les Parties contractantes sont invitées à donner plus d'informations précises, dans les champs respectifs, sur leurs objectifs nationaux en vue de l'application de la Convention avant 2018 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Veillez noter qu'UNE seule option codée – celle qui représente le mieux la situation de la Partie contractante – doit être choisie. Les blancs qui seront laissés seront codés comme « Pas de réponse » dans la base de données sur les Rapports nationaux à la COP13.

23. Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP12 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies. Dans le système en ligne, il y aura aussi une option permettant des consultations avec d'autres personnes.
24. Après chaque session, **rappelez-vous d'enregistrer le document**. Une structure recommandée pour l'identité du document est : COP13NRF[Pays] [date], par exemple : COP13NRFSpain13January2018.doc.
25. Lorsque le MRN est rempli à l'aide de la version Word (hors-ligne), veuillez saisir les données dans le système en ligne de transmission des Rapports nationaux à ce lien : <https://reports.ramsar.org> ou l'envoyer par courriel (nationalreports@ramsar.org) avant le 21 janvier 2018. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).
26. Le MRN rempli **doit être accompagné d'une lettre pouvant être téléchargée dans le système en ligne, ou envoyé par courriel (nationalreports@ramsar.org) au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP13.**

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).

Rapport national à la COP13 de Ramsar

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante: Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos

Nom de la Partie contractante:

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative:

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre:

Adresse postale:

Tél./Télec.:

Courriel:

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre:

Adresse postale:

Tél./Télec.:

Courriel:

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre:

Nom de l'organisation:

Adresse postale:

Tél./Télec.:

Courriel:

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation

Nom et titre:

Nom de l'organisation:

Adresse postale:

Tél./Télec.:

Courriel:

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation

Nom et titre:

Nom de l'organisation:

Adresse postale:

Tél./Télec.:

Courriel:

Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP12) :

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

1 -Elaboration du dossier de la candidature de la ville de Ghar el Melh (Gouvernorat de Bizerte)

2)- Elaboration de l'étude de gestion durable des zones humides en Tunisie

Adoption des 25 indicateurs méditerranéens, selon les 4 thématiques suivantes (OZHM):

- Biodiversité et écosystème
- Cause de changement
- Impact et bénéfices
- Prise en compte des zones humides dans le développement durable

L'amélioration des outils de gestion grâce notamment à la mise en place d'un système de suivi-évaluation et l'application informatique Globwetland pour le suivi des zones humides par imagerie satellitale pour 41 sites,

Elaboration d'un atlas cartographique des zones humides et les aires protégées en Tunisie

3) Elaboration de l'étude des biens et des services écosystémique de la zone humide de l'Ichkeul

- Elaboration des TDRS pour l'étude de la stratégie nationale des zones humides en Tunisie

4)- Projet de "Promotion de la valeur des zones clés pour la biodiversité à travers l'implication des organisations de la société civile dans leur conservation en Tunisie". Les activités de ce projet concernent les zones humides parc National de l'Ichkeul et la Sebka de Sidi Mansour (Gouvernorat de Gafsa).

- Projet "MEET - Expérience Méditerranéenne d'Écotourisme" réalisé en collaboration entre Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN, (UICN-Med) et l'association MedPAN.

- Développer un paquet écotouristique autour des zones humides complet et Cohérent avec toutes les activités et les services nécessaires.

- **Implication effective** de la population locale à toutes les étapes de création du paquet
- **Considération de la dimension sociale** dans la commercialisation du paquet
- **Intégration des destinations tunisiennes** (Ichkeul, chikly, Boukornine, séjourni.....) dans un réseau Méditerranéen (Nord/Sud)

5)- Considération du statut de site Ramsar dans tout projet touchant les zones humides. On constate une meilleure visibilité de la Convention Ramsar au niveau national.

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

1-Actualisation de l'inventaire des zones humides pour enrichir la typologie et la caractériser.

2- Mettre en œuvre les plans de gestions des sites Ramsar déjà existants avec un système de suivi évaluation

3- Insuffisance des ressources humaines et financières pour l'aménagement des zones humides.

4- Faible coordination entre les différents acteurs intervenants dans les zones humides ;

5- Manque de mécanisme de coordination.

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1) Elaborer une stratégie des zones humides tunisiennes.
- 2) Elaborer des plans d'aménagement et de gestion des zones humides prioritaires.
- 3) Recherche de financement pour l'aménagement des zones humides et le développement des populations locales et avoisinantes.
- 4) Renforcement des activités de sensibilisation et de communication.
- 5) Classement de la ville de Ghar el Melh entant que Ville Des zones Humides

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

Appui financier et technique pour la mise en œuvre des actions de conservation, préservation et valorisation des zones humides.

- Formation et encadrement des points focaux nationaux.
- Proposer une année internationale des zones humides.
- Encourager les initiatives régionales.

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

Prendre en considération la préservation des zones humides dans tout projet et résolution.

- Contribuer à améliorer la visibilité de la Convention.
- Assurer une synergie et coordination entre les conventions, interventions et projets.
- Réserver plus de financement aux zones humides, y compris l'assistance technique et la formation des gestionnaires des zones humides.
- Encourager les projets visant le développement et l'amélioration des sources de vie des populations avoisinantes aux zones humides afin de les impliquer dans la gestion et la valorisation de ces ressources.
- Renforcement de capacités pour la mise en place d'un dispositif de veille écologique lié au réchauffement global du climat et les scénarii possibles d'assèchement irréversible, particulièrement en zones arides et sahariennes;

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

- Recommander aux pays lors du COP 13 d'instituer les Comités Nationaux Ramsar où les différents points focaux et les représentants des différentes conventions y font partie, ce qui permet de travailler en synergie avec les autres conventions.
- Montage de projets impliquant les différents AME

G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (p.ex., développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

Impliquer le point focal national dans la préparation des autres stratégies.

- Œuvrer pour connaître au niveau national les principales orientations stratégiques de la Convention Ramsar.
- Les plans d'aménagements des zones humides doivent tenir compte de tous ces aspects, être des plans d'aménagements participatifs et intégrés.
- Organiser des ateliers, des journées d'information et des séminaires pour sensibiliser les autres secteurs (acteurs) sur la convention Ramsar, faire connaître le contenu de la stratégie des zones humides, montrer les interactions entre les différents intervenants et stratégies, ...
- Editer et diffuser les principaux clés et orientations (charte) pour l'utilisation rationnelle des zones humides dans la politique de développement.
- Adopter une démarche pluridisciplinaire dans les projets.

H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

- Intégrer la question de la planification et la gestion des zones humides urbaines et périurbaines.
- Les activités de sensibilisation et de communication doivent être renforcées.

I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport.

- Institut National Agronomique de Tunis.
- Association des Amis des Oiseaux.
- WWF Bureau de Tunis.
- Point Focal CBD - Direction Générale de l'Environnement et la Qualité de la Vie.

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

RAPPORT À LA COP13		
1.1	Les problèmes/avantages des zones humides ont-ils été incorporés dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i	
A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent		
a)	Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	A - Oui
b)	Stratégies d'élimination de la pauvreté	C - En partie
c)	Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	C - En partie
d)	Plans de gestion des ressources côtières et marines	C - En partie
e)	Plan de gestion intégrée de la zone côtière	A - Oui
f)	Programmes nationaux pour les forêts	A - Oui
g)	Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	C - En partie
h)	Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	A - Oui
i)	Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	C - En partie
j)	Politiques nationales pour le tourisme	A - Oui
k)	Politiques nationales pour le développement urbain	C - En partie
l)	Politiques nationales pour les infrastructures	C - En partie
m)	Politiques nationales pour l'industrie	C - En partie
n)	Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i	A - Oui
o)	Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	C - En partie
p)	Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	C - En partie
1.1	Information supplémentaire :	
	<ul style="list-style-type: none"> - La politique nationale des zones humides est fixée à travers la stratégie de conservation et la stratégie de développement forestier et l'étude de la gestion durable des zones humides en Tunisie - L'instrument juridique et législatif pour les zones humides tunisiennes existe (Code forestier articles 224 - 225 - 226). Il est strictement respecté. 	

Objectif 2. L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

Rapports à la COP13	
<p>2.1 La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>2.1 Information supplémentaire :</p> <p>Dans le cadre d'une étude relative à la Caractérisation de la problématique des « Eaux Ecologiques » Définitions des « eaux écologiques » de Tunisie dans le cadre de la Mission d'appui institutionnel aux entités bénéficiaires des appuis complémentaires du programme d'appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole (PAPS-Eau) – TUNIS.</p>	
<p>2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>2.2 Information supplémentaire :</p> <p>Dans le cadre d'une étude relative à la Caractérisation de la problématique des « Eaux Ecologiques » Définitions des « eaux écologiques » de Tunisie dans le cadre de la Mission d'appui institutionnel aux entités bénéficiaires des appuis complémentaires du programme d'appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole (PAPS-Eau) – TUNIS.</p>	
<p>2.3 Les Sites Ramsar ont-ils amélioré l'utilisation durable de l'eau dans le contexte des besoins des écosystèmes ?</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; O=Inchangé; X=Inconnu</p>
<p>2.3 Information supplémentaire :</p> <p>Dans le cadre d'une étude relative étude sur la valeur économique des services écosystémiques du parc national de l'Ichkeul (PNI) Projet UICN-Med/CEPF</p>	
<p>2.4 Les Lignes directrices sur l'attribution et la gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1etXII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans le processus décisionnel ? (Action 3.4.6.)</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>

2.4 Information supplémentaire :

Dans le cadre d'une étude relative étude sur la valeur économique des services écosystémiques du parc national de l'Ichkeul (PNI) Projet UICN-Med/CEPF

<p>2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ?(Action r3.4.ix.)</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>2.5 Information supplémentaire :</p> <p>Dans le cadre d'une étude relative à la Caractérisation de la problématique des « Eaux Ecologiques » Définitions des « eaux écologiques » de Tunisie dans le cadre de la Mission d'appui institutionnel aux entités bénéficiaires des appuis complémentaires du programme d'appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole (PAPS-Eau) – TUNIS</p> <p>Dans le cadre d'une étude relative étude sur la valeur économique des services écosystémiques du parc national de l'Ichkeul (PNI) Projet UICN-Med/CEPF</p>	

<p>2.6 Combien de ménages/municipalités sont raccordés au réseau d'égouts ? ODD 6.3.1</p>	<p>E=# de ménages</p> <p>E=# de ménages /municipalités; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #;X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>2.6 Information supplémentaire :</p> <p>En 2014, 6.1 Million d'habitants (rapport Annuel office national de l'Assainissement)</p>	
<p>2.7 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p>E=# pour cent</p> <p>E=# pour cent; F=Inférieur à # pour cent;G=Supérieur à # pour cent; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>2.7 Information supplémentaire:</p> <p>Taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans les zones d'intervention de l'Office 91% en 2014 (rapport Annuel office national de l'Assainissement)</p>	
<p>2.8 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques /toilettes sèches ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p>E=# pourcent</p> <p>E=# pourcent; F=Inférieur à # pourcent;G=Supérieur à # pourcent;X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>

2.8 Information supplémentaire:
 91% en 2014
 (rapport Annuel office national de l'Assainissement)

2.9 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.	B=Non
	A=Oui, B=Non; C=Partiellement, D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent

2.9 Information supplémentaire:
 - L'instrument juridique et législatif pour les zones humides tunisiennes existe (Code forestier articles 224 - 225 - 226). Il est strictement respecté.

2.10 Comment l'utilisation des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées fonctionne-t-elle dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.	X=Inconnu;
	A=Bon; C=Opérationnel; B=Ne fonctionne pas; Q=Obsolète; X=Inconnu; Y=Non pertinent

2.10 Information supplémentaire:

2.11 Combien d'installations de traitement centralisé des eaux usées existe-t-il au niveau national ? ODD Cible 6.3.1.	E=# installations;
	E=# installations; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent

2.11 Information supplémentaire:
 112 stations d'épuration (rapport Annuel office national de l'Assainissement) en 2014

2.12 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.	C=Fonctionne;
	A=Bon; B=Ne fonctionne pas; C=Fonctionne; Q=Obsolète; X=Inconnu; Y=Non pertinent

2.12 Information supplémentaire:

2.13 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits?	C=Fonctionne;
---	---------------

ODD Cible 6.3.1.	A=Bon; C=Fonctionne; B=Ne fonctionne pas; Q=Obsolète; X=Inconnu; Y=Non pertinent
2.13 Information supplémentaire: 88% rendement épuratoire (rapport Annuel office national de l'Assainissement) en 2014 (sans les zones humides)	

2.14 Existe-t-il un système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.	C=Partiellement; A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
2.14 Information supplémentaire:	

2.15 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.	R=Agriculture; S=Paysage R=Agriculture; S=Paysage;T=Industriel; U=Eau potable; X=Inconnu; Y=Non pertinent
2.15 Information supplémentaire: Veuillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent. Le système est payant, le prix est fixé selon l'usage	

Objectif 3. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

RAPPORT À LA COP13	
3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i	C=Partiellement; A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

3.1 Information supplémentaire :

Un de nos buts essentiel dans l'avenir c'est de promouvoir la participation du secteur privé dans la réhabilitation, le développement, la valorisation écotouristique et culturelles des zones humides.

Le cas du site Ramsar 'Lac de Tunis' en est un bon exemple de réhabilitation, développement et valorisation.

Les études d'impact doivent tenir compte des orientations relatives à l'utilisation rationnelle.

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ?{1.10.2} DRC 1.10.ii :

a) des Sites Ramsar

b) des zones humides en général

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;D=Prévu;
X=Inconnu;Y=Non pertinent

a) ; B=Non;

b) ; B=Non;

3.2 Information supplémentaire :

Le seul exemple actuel est le Lac de Tunis.

Certaines opportunités existent concernant Séjourni, Ghar El Melh, Chott Jerid, Thelja, ... ils restent toujours au stade d'idées de projets.

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ?{1.11.1} DRC 1.11.i

A=Oui

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;
D=Prévu

3.3 Information supplémentaire :

A travers la sensibilisation, l'invitation des médias et des ONG aux différentes journées, organisation des visites spécifiques aux journalistes (média, télévision, ...), sensibilisation des écoliers.

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ?{1.11.2} DRC 1.11.i

A=Oui

A=Oui; B=Non;
D=Prévu;
Z=Nonapplicable

3.4 Information supplémentaire :

Des mesures réglementaires à travers le code forestier, le code des eaux et le code de conservation des eaux et des sols.

La promotion des activités de substitution, génératrice de revenus pour la population locale pour alléger la pression et l'utilisation irrationnelle pratiquée à l'encontre de certaines zones humides.

Objectif 4. Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

RAPPORT À LA COP13	
4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ?{1.9.1} DRC 1.9.i	C=Partiellement; A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
<p>4.1 Information supplémentaire :</p> <p>L'effort de la Tunisie se résume au niveau des produits de GlobWetland II, qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 Cartes produites en 1975, 1990 et 2005 concernant le Régime du cycle de l'eau ; L'Utilisation des terres et du couvert végétal (Occupation du sol) ; et l'Utilisation des terres et les changements du couvert végétal. - 4 Indicateurs sur l'état et l'évolution des zones humides : Indicateur de l'inondation de l'écosystème ; Indicateur de changement pour l'agriculture et l'urbanisation; Indicateur de Situation et tendance des zones humides ; et Indicateur sur le changement des zones humides. <p>Les études de plan de gestion de zones humides prévoient un inventaire de la végétation aquatique et terrestre qui inclut les espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Au Niveau de la Recherche Scientifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il existe une liste des espèces exotiques envahissantes publiée -l'inventaire floristique sur la flore des zones humides Mentionne l'existence des espèces exotiques envahissantes. 	
4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii	C=Partiellement; A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
<p>4.2 Information supplémentaire :</p> <p>Au niveau des parcs nationaux un protocole de suivi de la flore permet de contrôler la prolifération des espèces envahissantes.</p> <p>Il convient d'indiquer également les alertes lancées par les chercheurs lors de l'exécution du programme de recherche relatif au terrain et dans le cadre de la veille écologique, assurée à travers les entités écologiques.</p>	

4.3 Combien d'espèces envahissantes sont contrôlées par des mesures de gestion ?	C=Partiellement
	E=# d'espèces; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; C=Partiellement; X=Inconnu; Y=Non pertinent;
4.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'année d'évaluation et la source de l'information) :	
Néant	

4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ?	C=Partiellement;
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
4.4 Information supplémentaire :	
Néant	

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6.11 et 12

RAPPORT À LA COP13	
5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le <i>Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar</i> ?{2.1.1} DRC 2.1.i	
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
5.1 Information supplémentaire :	

5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ?{2.2.1} DRC 2.2.ii	
	A=Oui; B=Non; D=Prévu
5.2 Information supplémentaire :	

--	--

5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion opérationnel et efficace ? {2.4.1} DRC 2.4.i	E=# de sites; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent
09 Sites	
5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i	E=# de sites; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent
09 sites	
5.5 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion efficace est-il en train d'être mis en œuvre (en dehors des plans de gestion officiels) ? {2.4.3} DRC 2.4.i	E=# de sites; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent
<p>5.3 – 5.5 Information supplémentaire : 04 Sites</p> <p>Insuffisance des ressources humaines et financières pour la préparation des plans de gestion des Sites Ramsars.</p> <p>Faible ressources financières allouées pour l'application des plans d'aménagements.</p> <p>Multitude des intervenants aux mêmes Sites.</p>	
5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii	A=Oui; A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
<p>5.6 Information supplémentaire :</p> <p>Dans le cadre du projet IUCN, nous avons élaborer une étude de deux sites à savoir Ichkeul et Garaet Sidi Mansour. L'étude est en cours.</p> <p>Elaboration et validation d'une étude sur la gestion durables des zones humides avec la mise en place de 25 indicateurs de suivi et évaluation en collaboration avec le ministère de l'environnement (ANPE)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité et écosystème • Cause de changement • Impact et bénéfiques • Prise en compte des zones humides dans le développement durable <p>Fiche indicateur établie</p> <p>Actuellement, nous procédons à l'étude de gestion et valorisation de sebket Séjourni .</p>	
07 Sites	

<p>5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel? {2.4.4} DRC 2.4.iv</p>	<p>E=# de sites; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu, Y=Non pertinent; C=Partiellement</p>
<p>5.7Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) :</p> <p>chkeul Lac sud de Tunis TP4 L'Ile Chikly Lagunes du Cap Bon Oriental Sebkhet Soliman</p> <p>Ces 4 derniers ont connu la création d'un Comité Local de Gestion dans le cadre des projets initiés par l'AAO.</p> <p>En plus , Ghar el Melh Sebhet Séjoui Iles de Kerkennah Iles de kneiss</p>	

<p>5.8 Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15) ?{2.4.5}{2.4.7} DRC 2.4.v</p>	<p style="text-align: center;">41 Sites</p> <p>E=# sites; F=Inférieur à #; G= Supérieur à #; X= Inconnu, Y= Non pertinent; C=partiellement</p>
<p>5.8Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) :</p> <p>L'étude écologique de nos sites des zones humides est la base de nos plans d'aménagement et de gestion.</p> <p>Chaque année lors des dénombrements des oiseaux d'eau, un descriptif sommaire des caractéristiques écologiques des 144 sites inventoriés a été élaboré décrivant les espèces de faune et de flore, la salinité, les caractéristiques physiques (profondeur, surface...).</p> <p>Ce descriptif est actualisé lors des dénombrements des oiseaux d'eau effectués en janvier de chaque année avec L' AOO.</p> <p>Parmi ces zones humides les sites étudiés sont dotés d'un descriptif détaillé.</p> <p>Il y'a lieu de noter que cinquante (41) sites ayant fait l'objet d'études disposent d'un descriptif détaillé des caractéristiques écologiques, dans le cadre du renseignement des fiches descriptives ramsar pour leur classement. et actuellement on est entrain d'étudier la possibilité d'inscrire un nouveau site (au gouvernorat de Zaghouan)</p>	

5.9 Des évaluations de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar ont-elles été réalisées ?{2.5.1} DRC 2.5.i	A=Oui
<p>5.9 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, l'outil d'évaluation utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15) et la source de l'information) :</p> <p>Dans le cadre du projet IUCN, nous avons élaborer une étude de deux sites à savoir Ichkeul et Garaet Sidi Mansour. L'étude est en cours.</p> <p>Elaboration et validation d'une étude sur la gestion durables des zones humides avec la mise en place de 25 indicateurs de suivi et évaluation en collaboration avec le ministère de l'environnement (ANPE)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité et écosystème • Cause de changement • Impact et bénéfices • Prise en compte des zones humides dans le développement durable <p>Fiche indicateur établie</p> <p>Actuellement, nous procédons à l'étude de gestion et valorisation de sebkets Séjourni .</p>	A=Oui; B=Non; C=Quelques sites

Objectif 7. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements des caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i
<p>7.1 Information supplémentaire [Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établis]</p> <p>Les changements survenus dans les sites Ramsar et dans les zones humides sont automatiquement signalés par les services régionaux forestiers (qui sont des officiers de la police judiciaire) pour prendre les mesures nécessaires.</p> <p>Toute modification est soumise à l'avis et l'autorisation de l'autorité administrative Ramsar (DGF).</p> <p>Les services déconcentrés des secteurs l'environnement, de la pêche, et de l'hydraulique au niveau des</p> <p>Par ailleurs, il convient de signaler le rôle joué par le réseau d'observateurs ornithologique, le réseau de sites caractéristiques écologiques des zones humides.</p>

<p>7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Quelques cas; O=Pas de changement négatif</p>
<p>7.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l'article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n'ont pas encore été communiqués) :</p> <p>Cas du Site 1712 Sebkhja Sijoumi, pollution urbaine, rejets solides et poursuite réduction de superficie ; projet d'aménagement en étude est en cours .</p>	

<p>7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris demande d'une Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; Z=Non applicable</p>
<p>7.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) :</p> <p>Le cas du site Ramsar Ichkeul où les mesures de correction ont été prise pour remédier au manque d'eau, suivi scientifique, élaboration d'un plan de gestion, comité de gestion,</p>	

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8. Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i

<p>RAPPORT À LA COP13</p>	
<p>8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet? {1.1.1} DRC 1.1.i</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; C=En progrès; D=Prévu</p>
<p>8.1 Information supplémentaire :</p> <p>En 1996, l'Université Collège de Londres (Unité de Recherche sur les zones humides) a établi un inventaire des zones humides tunisiennes.</p> <p>En plus, on procède annuellement à l'inventaire et l'observation des oiseaux d'eau migrateurs et des zones humides aussi bien naturelles que artificielles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Système d'Information Géographique (SIG) est élaborée pour concerner aussi bien les aires protégées que les zones humides. - Dans le cadre du projet partenariat entre la Direction générale des forêts et l'agence spatiale européenne et la convention ramsar de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), un inventaire et évaluation de plusieurs zones humides sont réalisés. 	

Elaboration de cartes d'inventaire et d'occupation du sol pour 41 sites Ramsar dans le cadre du projet Globwetland II, qui consiste en la cartographie de zones humides avec identification d'indicateurs d'efficacité de la convention de Ramsar.
Deux autres e projets Globwetland Africa et SWOS connaîtront incessamment une nouvelle phase d'exécution.

<p>8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ?</p>	<p>C=En progrès A=Oui; B=Non; C=En progrès; C1=Partiellement; D=Prévu; X= Inconnu; Y= Non pertinent</p>
<p>8.2Information supplémentaire :</p> <p>Priorité aux zones humides permanentes et à celles écologiquement intéressantes. Le cas de l'Ichkeul est intéressant, du fait qu'il y'a un suivi scientifique annuel. L'utilisation de SIG est relativement restreinte au personnel de l'Autorité administrative Ramsar. A travers la réalisation d'une étude de la gestion durable des zones humides et d'un guide de gestion durable des zones humides (OTEDD-ANPE)</p> <p>L'elaboration d'un Atlas Carthographique des aires protégées et zones Humides en Tunisie</p>	

<p>8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ?{1.1.2} DRC 1.1.ii</p>	<p>A=Oui A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>8.3Information supplémentaire :</p> <p>A travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une Base de données numériques. - Une Base de données cartographiques. - l'Inscription de 41 zones humides d'importance internationale (Ramsar). - l'Inventaire des oiseaux d'eau dans les zones humides (DGF - AAO). - l'Identification de la problématique de chaque zone et les mesures de conservation. - Elaboration d' un SIG sur les zones Ramsar . - Elaboration d'un l'Atlas Carthographique des aires protégées et zones Humides en Tunisie 	

<p>8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs? {1.1.2} KRA 1.1.ii</p>	<p>C=Partiellement; A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>8.4 Information supplémentaire :</p> <p>Au niveau National sur Le Site Web de l'Observatoire National de l'Agriculture http://www.onagri.nat.tn/forets</p> <p>Au niveau international sur le site web MedWet (www.medwet.org) profil-pays projet pilote pour la Tunisie</p> <p>Ces espaces permettront d'améliorer la diffusion de l'information sur les zones humides : Exemple l'Atlas Cartographique des aires protégées et zones Humides en Tunisie - Rapports de la célébration de la journée mondiale des zones humides (2 février);.....</p>	

<p>8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale? {1.1.3}</p> <p>a) Sites Ramsar b) zones humides en général</p> <p>Veuillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s).</p> <p>*« Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.</p>	<p>N=État détérioré; O=Pas de changement; P=État amélioré</p> <p>a) O=Pas de changement b) O=Pas de changement;</p>
<p>8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b) :</p> <hr/> <p>a) O : pour les sites Ramsar en général, N :pour le site Sijoumi pollution et diminution de superficie (Etude en cours et signalisation en cours).</p> <p>b) O : mais effets certain de la sécheresse.</p> <hr/>	

<p>8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre de référence en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (conformément à la définition Ramsar) pour l'année 2017.ODD 6.6</p>	<p>E= # km²; E= # km²; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #;A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>8.6 Information supplémentaire: Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans.</p> <p>Pour ce qui est de la superficie, ledit inventaire a indiqué une superficie totale de 1,27 millions d'hectares, mais la situation concernant l'étendue des zones humides change avec le temps. Une actualisation de cette donnée est nécessaire. Actuellement la</p>	

superficie des zones humides artificielles est de 38600 hectares. Celle des zones humides naturelles doit être révisée.

Objectif 9. *L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.* {1.3.}

RAPPORT À LA COP13	
9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i (Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre)	A=Oui
A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu	
9.1 Information supplémentaire :	
<p>- La politique nationale des zones humides est fixée à travers la stratégie de conservation et la stratégie de développement forestier.</p> <p>- L' étude de la gestion durable des zones humides et d'un guide de gestion durable des zones humides (OTEDD-ANPE) a travers cette étude on va élaborer la stratégie nationale des Zones Humide en Tunisie . Cette étude ainsi que la stratégie (en cours) constituent , un outil indispensable permettant de disposer d'orientations à long terme, de Plans d'action à court et moyen terme. Procéder à sa mise en œuvre devra garantir la préservation des sites et le développement d'activités génératrices de revenu au profit des populations rurales et ce grâce à la gestion intersectorielle durable de ces écosystèmes précieux et fragiles.</p> <p>Dans ce cadre, 02 réunions ont eu lieu avec les secteurs concernés par la question des zones humides pour élaborer la stratégie des zones humides en Tunisie .</p> <p>- L'instrument juridique et législatif pour les zones humides tunisiennes existe (Code forestier articles 224 - 225 - 226). Il est strictement respecté.</p>	
9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}	B=Non
A=Oui; B=Non; C=En progrès; D=Prévu	
9.2 Information supplémentaire :	
<p>En 2009, la révision du code forestier a renforcé la réglementation des zones humides, en interdisant l'assèchement et le comblement des zones humides (Article 226 de Code forestier ; exception faites pour l'intérêt national qui devra être bien justifié). Alors qu'auparavant, elle est soumise à autorisation.</p> <p>La législation tunisienne est en parfaite accord avec la réglementation de la convention</p>	

Ramsar, donc il n'y a pas eu recours à de nouvelles modifications ces derniers temps.

<p>9.3 Les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays traitent-ils les zones humides comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques? {1.7.1} {1.7.2}DRC 1.7.ii</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; D=Prévu</p>
<p>9.3Information supplémentaire :</p> <p>L'étude d'une infrastructure hydraulique est toujours intégrée au bassin versant. Le cas du site d'Ichkeul, considéré comme consommateur à part entière d'eau, a mis en relief l'importance des zones humides en Tunisie.</p>	
<p>9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19)? {1.7.2} {1.7.3}</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; D=Prévu</p>
<p>9.4Information supplémentaire :</p> <p>Oui, un projet pilote est en cours au niveau du bassin versant de l'Ichkeul.</p>	
<p>9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements? {1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>9.5Information supplémentaire :</p> <p>Oui, un projet pilote est en cours à Ghar el Melh</p>	
<p>9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v</p>	<p>C=Partiellement</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>9.6Information supplémentaire :</p> <p>La grande concentration des lacs collinaires artificiels se trouve au nord du pays (plus de 700 lacs)</p>	
<p>9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant :</p> <p>a) les interactions agriculture-zones humides</p> <p>b) les changements climatiques</p> <p>c) l'évaluation des services écosystémiques</p> <p>{1.6.1} DRC 1.6.i</p>	<p>A=Oui; B=Non; D=Prévu</p> <p>a) D=Prévu</p> <p>b) A=Oui</p> <p>c) A=Oui</p>

9.7 Information supplémentaire :

Le niveau d'information est seulement étudié au niveau des plans d'aménagement. Il est différent d'une zone humide à une autre.

Pour les changements climatique; On a un projet pilote est en cours à Ghar el Melh

Pour l'évaluation des services écosystémiques ; on a élaborer une étude d'évaluation des service écosystémique à l'iCHKEUL en collaboration avec IUCN

9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?

A=Oui

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;
D=Prévu

9.8 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées) :

Site de Ghar El Melh

Objectif 10. Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

RAPPORT À LA COP13

10.1 Des principes directeurs pour tenir compte des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles, pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ont-ils été utilisés ou appliqués? (Action 6.1.2/ 6.1.6)

A=Oui

A=Oui; B=Non; C=En préparation;
C1=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent

10.1 Information supplémentaire :

A travers des projets suivants :

- Projet suivi des services culturels des zones humides avec tours de valat pour 06 sites
- Elaboration d'une étude d'inventaire des services culturels pour 03 sites en Tunisie (Medwet, Ramsar, MAVA)

10.2 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6)

C=En préparation;

A=Oui; B=Non;

C=En préparation;

D=Prévu

10.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides) :

10.3 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)	A=Oui
	A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu

10.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices) :

Pour un souci de pérennité des zones humides, nos plans de gestion ont pour objectif principal le développement socio-économique de la population environnante.

10.4 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée? (Action 6.1.2)	A=Oui
	A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu

10.4 Information supplémentaire :

Projets de la valorisation des pratiques culturelles à Gaher el Melh et les îles de Kerkennah

Objectif 11. Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

RAPPORT À LA COP13

11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite? {1.4.1} DRC 1.4.ii	A=Oui
	A=Oui; B=Non; C=En préparation; C1=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent

11.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de Sites Ramsar et leurs noms) :

Etude des biens et des services écosystémiques à l'Ichkeul en collaboration de l'IUCN

11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués? {1.4.2} DRC 1.4.i	C=Partiellement
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent

11.2 Information supplémentaire :

L'autorité administrative Ramsar et ses partenaires ont initié plusieurs projets

Spécifiques aux zones humides et ayant pour objectif global la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire :

- UICN : zones humides de Ichkeul et Sidi Mansour.
- AAO: Lac de Tunis, Soliman, Korba, Maamoura et Jebel Haouaria. Ichkeul et Sidi Mansour.
- DGEQV : Ecosystème des Oasis.
- EGTH : BV Mejerda.
- WWF: Parc national Cap Négro (Barrage Sidi Barrak).
- WWF, MAVIA, PNUD site Ramsar à Ghar el Melh

L'autorité administrative et l'UICN interviennent par deux projets de:

1- "PROMOTION DE LA VALEUR DES ZONES CLÉS POUR LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS L'IMPLICATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LEUR CONSERVATION EN TUNISIE".

Les activités de ce projet seront réalisées au niveau des zones humides de l'Ichkeul et Gafsa; d'une durée de deux ans (septembre 2013 – août 2015)

Ce projet a pour objectifs :

- Amélioration des connaissances sur les valeurs des services écosystémiques des zones clés pour la biodiversité;
- Renforcement des politiques de conservation des zones clés pour la biodiversité à travers une implication plus efficace des organisations de la société civile dans leur conservation et gestion;
- Développement et promotion de moyens de communication et de sensibilisation relatifs à la conservation des zones clés pour la biodiversité.

2- Projet "MEET - Expérience Méditerranéenne d'Écotourisme" (Collaboration entre Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN,(UICN-Med) et l'association MedPAN)

Projet avec l'Association "Les Amis des Oiseaux" (AAO)

1- Projet de Développement d'Activités Eco-touristiques pour la Conservation de la Biodiversité au Nord de la Tunisie.

Projet de Gestion Durable des Ecosystèmes Oasiens (GDEO) avec la DGEQV (TUNISIA OASES ECOSYSTEMS AND LIVELIHOODS PROJECT (TOELP))

L'objectif du Projet est d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles et promouvoir la diversification des modes et moyens de subsistance dans des oasis traditionnelles ciblées en Tunisie.

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ?{1.4.3} {1.4.4}DRC 1.4.iii

A=Oui;

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;
D=Prévu

11.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :

Pour un souci de pérennité des zones humides, nos plans de gestion ont pour objectif principal le développement socio-économique de la population environnante.

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3}{1.4.4} KRA 1.4.iii	<p style="text-align: center;">A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>11.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms):</p> <p>08 sites sont les suivants :</p> <p>chkeul Lac sud de Tunis TP4 L'Ile Chikly Lagunes du Cap Bon Oriental Sebkhet Soliman Ghar el Melh Sebhet Séjoumi Iles de Kerkennah Iles de kneiss</p>	

Objectif 12. Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

RAPPORT À LA COP13	
12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ?{1.8.1} DRC 1.8.i	<p style="text-align: center;">A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>12.1 Information supplémentaire :</p> <p>Projet de valorisation de sebhat séjoumi</p>	

12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ?{1.8.2} DRC 1.8.i	<p style="text-align: center;">A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
---	--

12.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées) :

Les interventions concernent une gestion quotidienne des zones humides. Certains projet visent l'amélioration de l'état ou bien une valorisation du site et le développement des zones environnantes:

- Programme national: Intervient dans la majorité des zones humides, en tant que gestion quotidienne.
- Projet de Gestion Durable des Ecosystèmes Oasiens (GDEO) avec la DGEQV (TUNISIA OASES ECOSYSTEMS AND LIVELIHOODS PROJECT (TOELP)
- L'Association "Les Amis des Oiseaux" (AAO) : développe des Activités Eco-touristiques pour la Conservation de la Biodiversité au Nord de la Tunisie.
- Projet de valorisation de sebhat séjourni
- Projet d'adaptation au changement climatique en collaboration avec PNUD à Ghar el Melh

Objectif 13. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

RAPPORT À LA COP13	
13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche lorsqu'ils touchent les zones humides ?	<div style="background-color: #ffffcc; padding: 2px;">A=Oui</div> <div style="background-color: #d3d3d3; padding: 2px;">A=Oui; B=Non; D=Prévu</div>
<p>13.1.Information supplémentaire(Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) :</p> <p>Elaboration des Stratégies tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de l'eau -Stratégie de l'agriculture - Stratégie Forestière -Stratégie de la biodiversité -Stratégie du tourisme - stratégies nationales pour le développement durable - plans de gestion des ressources marines et côtières - plans de gestion des ressources de l'aquaculture et la Pêche 	
13.2 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ?{1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii	<div style="background-color: #ffffcc; padding: 2px;">C=Partiellement;</div> <div style="background-color: #d3d3d3; padding: 2px;">A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</div>

13.2 Information supplémentaire :
La pratique d'une étude d'évaluation environnementale dépend du statut et de l'importance de la zone humide.

13.3 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii	A=Oui
	A=Oui; B=Non; C=Dans certains cas

13.3 Information supplémentaire :
Actuellement, une étude d'impact environnementale est obligatoire pour chaque nouveau projet. La réglementation tunisienne interdit l'assèchement et le comblement des zones humides (Article 226 de Code forestier ; exception faites pour l'intérêt national qui devra être bien justifié).

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15. Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

RAPPORT À LA COP13	
15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i	A=Oui
	A=Oui; B=Non; D=Prévu
15.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative) : La Tunisie a participé aux initiatives suivantes et les réunions y afférentes: - MedWet. - Observatoire des zones humides méditerranéennes. - Projet GlobWetland II. - Projet GlobWetland Africa - Projet SWOS - Projet Méditerranéen sur l'écotourisme, IUCN, Site Ichkeul. - Projet d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques site Ghar el Melh en collaboration avec PNUD	
15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}	A=Oui
	A=Oui; B=Non; D=Prévu

15.2 Information supplémentaire [Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)] :

conjointement avec Ramsar et l'Agence Spatiale Européenne, une formation régionale est réalisée en Tunisie et relative à l'utilisation des images satellitaire pour l'évaluation de l'état des zones humides.

Objectif 16. *La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public.*{4.1}

16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ?{4.1.1} DRC 4.1.i

- a) au niveau national
- b) au niveau infranational
- c) au niveau du bassin versant
- d) au niveau local/du site

(Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer ci-dessous.)

16.1 Information supplémentaire (Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci-dessus, veuillez fournir des détails.)
Pour les sites Ramsar, la CESP a été progressivement installée.
Un manuel est élaboré avec WWF bureau Tunis.

16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

- a) dans les Sites Ramsar
- b) dans d'autres zones humides

E=# de centres;
F=Inférieur à #;
G=Supérieur à #;
C=Partiellement;
X=Inconnu ;
Y=Non pertinent

a) 02 centres
b) 0 centres

16.2 Information supplémentaire (Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux) :

Un Centre-écomusée à l'Ichkeul.

- Un centre national des zones humides à Ghar El Melh.
- Ecomusée de la réserve naturelle de Oued Dkouk (besoin d'inclure une station sur les ZH).
- Il existe un musée Océanographique à Carthage (ce musée relate les ZH tunisiennes).

<p>16.3 La Partie contractante :</p> <p>a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?</p> <p>b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?{4.1.3} DRC 4.1.iii</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p> <p>a) Partiellement; b) Partiellement;</p>
<p>16.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs) :</p> <p>Le cas de la zone humide d'Ichkeul Le choix des sites est fixé par un inventaire des zones humides tunisiennes et figure dans la stratégie de conservation. Les ONG collaborent avec l'autorité administrative dans le choix et la préservation des sites Ramsar.</p>	
<p>16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ?{4.1.6} DRC 4.3.v</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>16.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :</p> <p>un comité national des Zones Humides</p>	
<p>16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>16.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité):</p> <p>e Comité national des zones humides a été institué par arrêté daté du mois d'avril 2012.</p> <p>a) Composition Le comité national des zones humides présidé par le Directeur Général des Forêt (autorité nationale Ramsar) est composé de 16 représentants des départements ministériels et d'associations. Le comité peut faire appel à toute personne ou institution compétente susceptible de l'aider dans ses travaux. Le Comité est peu actif. Cependant, une synergie entre les différents projets dans</p>	

les ZH est initiée depuis 2014.

<p>16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et :</p> <p>a) les administrateurs de Sites Ramsar b) d'autres correspondants nationaux d'AME c) d'autres ministères, départements et services</p> <p>{4.1.7} DRC 4.1.vi</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p> <p>a) Partiellement; b) Partiellement; c) Partiellement;</p>
---	--

16.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :

Synergie entre projet est créée.

- La PréCOP Ramsar de la région Afrique aura lieu en Tunisie 2014

Un Comité de PréCOP Ramsar pour la région Afrique est créé. Ce Comité regroupe tous les intervenants.

- Une stratégie de communication sur les Aires protégées est élaborée
- Une stratégie de l'écotourisme durable est élaborée

<p>16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP12 ?{4.1.8}</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non</p>
---	----------------------------------

16.7 Information supplémentaire :

La sensibilisation du public aux avantages des zones humides se fait lors des journées mondiales de la biodiversité, des oiseaux migrateurs, de l'environnement et de l'arbre, et lors de la participation des responsables de la gestion des zones humides et des universitaires, aux émissions télévisées et radiophoniques en dehors de ces journées

Chaque année, la journée mondiale des zones humides est célébrée à l'échelle nationale, le 2 février, sous les thèmes choisis par Secrétariat Ramsar.

Cette journée est souvent marquée par un ensemble d'activités :

- Sensibilisation des élèves dans les établissements scolaires,
- Emissions radiophoniques sur le thème des zones humides,
- Sorties pédagogiques au niveau de zones humides,
- Plantations aux abords d'un lac,
- Conférences sur les thématiques relatives aux zones humides,
- Distribution d'affiches, de prospectus, dépliants, de CD Rom, etc.,
- Organisation de tables rondes sur la question des zones humides,
- Concours de dessins et distribution de prix aux lauréats,
- Expositions sur la thématique des zones humides

chaque année, un site est retenu, en relation avec la thématique, pour la célébration officielle par le Ministre ou son représentant

aussi, la communauté universitaire participe à la célébration de la journée mondiale des zones humides .

participation avec les associations pour la célébration de la journée du 2 février .

16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP12 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ?{4.1.9}	A=Oui
	A=Oui; B=Non; D=Prévu
<p>16.8 Information supplémentaire (Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer) :</p> <p>Annuellement, un programme commun entre WWF Tunis et l'autorité administrative (DGF) est établi et mis en oeuvre.</p>	

Objectif 17. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

RAPPORT À LA COP13	
<p>17.1</p> <p>a) Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2015, 2016 et 2017 ? {4.2.1} DRC 4.2.i</p> <p>b) Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt :</p>	<p>A=Oui</p> <p>A=Oui; B=Non; Z=Non applicable</p>
<p>17.1 Information supplémentaire</p> <p>La Tunisie est à jour dans le règlement de ses contributions au Secrétariat de la Convention Ramsar.</p>	
<p>17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ?{4.2.2} DRC 4.2.i</p>	<p>B=Non</p> <p>A=Oui; B=Non</p>
<p>17.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :</p> <p>Néant</p>	

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ?{3.3.1} DRC 3.3.i	B=Non A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
17.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12) :	

17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii	C=Partiellement A=Oui; B=Non; C=Partiellement; X=Inconnu; Y=Non pertinent; Z=Non applicable
17.4 Information supplémentaire :	

17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3}	A=Oui A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
17.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12) : Actuellement plusieurs projets sont en cours d'exécution au niveau des zones humides, l'appui financier provient de : CEPF, Drosos, FEM, MAVIA, Fondation OAK, UNEP/MAP, JICA, IEVP, CE, IUCN, WWF	

17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?	B=Non A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
17.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :	

Objectif 18. La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

RAPPORT À LA COP13	
18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ?{3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv	A=Oui A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

18.1 Information supplémentaire :

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l’Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l’ONU et d’autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ?{3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv

A=Oui

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;
D=Prévu

18.2 Information supplémentaire :

Le projet Globwetland II de cartographie en collaboration avec Wetlands International l'Agence spatiale européenne-ESA et le Secretariat de la Convention Ramsar (cartographie de 41 sites Ramsar)

Le projet GlobWetland Africa en cours

Le projet SWOS en cours

Le WWF : les principales actions sont dans le domaine de l'éducation et la sensibilisation du public à différents niveaux, les écoles, les universités, les médias grand public, les administrations, les ONG qui a lancé le processus de changement de la perception des zones humides de dépôt des déchets à d'importants sites naturels, Un certain nombre de matériaux de sensibilisation et d'éducation ont été produit et publié : la mallette pédagogique contenant un guide d'éducation à l'environnement sur l'eau et les zones humides en Tunisie et d'autres éléments tel que les autocollants, un conte et le guide des sites Ramsar en Tunisie, les posters éducatifs et les poster de sensibilisation

Le WWF apporte son soutien aux ONG tunisiennes dans leur travail sur les zones humides dans leur région, les écoles à développer des programmes d'éducation sur leur zones humides, et le gouvernement tunisien qui a de plus en plus d'intérêt pour les zones humides à travers les activités de budgétisation dans leur programme.

Le WWF a également travaillé sur la création du centre National d'interprétation des zones humides à Ghar El Melah (Bizerte) et en combinant les efforts du ministère de la culture, du ministère de l'agriculture, et de l'autorité locale afin de mettre en place le centre unique en Tunisie.

Le WWF a soutenu l'initiative et a travaillé sur la création d'un réseau d'associations travaillant sur les zones humides en Tunisie : TunWet , 20 ONGs ont décidé de travailler ensemble pour cette mission.

Il a travaillé avec la Direction Générale des Forêts sur la désignation de 20 nouveaux sites de zones humides d'importance internationale, la Tunisie a atteint 40 sites Ramsar sur la liste.

le WWF avec ses partenaires sont embarqués sur le développement du concept « Ville Ramsar » et l'obtention de son accréditation, un nouveau concept développé par l'équipe du projet WWF/DGF : « Zones Humides en Tunisie : un Habitat pour l'Homme et la Nature » et approuvé lors de la COP11 en Roumanie.

Le WWF lancement d'un nouveau projet de développement pour le site de Ghar el Melh PNUD ; le projet d'adaptation et atténuation des changements climatiques à Ghar el Melh FAO, initiative de SIPAM à Ghar el Melh

<p>18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ?{4.4.1} DRC 4.4.ii.</p> <p>Les OIP sont :BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF etWildfowl&Wetland Trust (WWT).</p>	<p style="text-align: center;">A=Oui</p> <p style="text-align: center;">A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
--	--

18.3Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu) :

L'autorité administrative et l'UICN interviennent par deux projets de:

1- "PROMOTION DE LA VALEUR DES ZONES CLÉS POUR LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS L'IMPLICATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LEUR CONSERVATION EN TUNISIE".

Les activités de ce projet seront réalisées au niveau des zones humides de l'Ichkeul et de Gafsa; d'une durée de deux ans

Ce projet a pour objectifs :

- Amélioration des connaissances sur les valeurs des services écosystémiques des zones clés pour la biodiversité;
- Renforcement des politiques de conservation des zones clés pour la biodiversité à travers une implication plus efficace des organisations de la société civile dans leur conservation et gestion;
- Développement et promotion de moyens de communication et de sensibilisation relatifs à la conservation des zones clés pour la biodiversité.

2- Projet "MEET - Expérience Méditerranéenne d'Écotourisme" (Collaboration entre Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN,(UICN-Med) et l'association MedPAN)

Projet l'Association "Les Amis des Oiseaux" (AAO) et Birdlife international

1- Projet de Développement d'Activités Eco-touristiques pour la Conservation de la Biodiversité au Nord de la Tunisie.

<p>18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ?{3.4.1}</p>	<p style="text-align: center;">A=Oui</p> <p style="text-align: center;">A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
---	--

18.4Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) :

Jumelage entre la zone humide de Sebkhath el Kelbia (Tunisie) et celles de Marja Zarga (Maroc) et de Reguiha (Algérie) dans le cadre du projet Life Medwet.

- Contribution de l'Université de Valencia dans la conception et l'aménagement du Centre National des Zones Humides.
- Contribution de Centre de recherche pour la conservation des Zones Humides Méditerranéennes "Tour du Valat" dans la "Mesure de l'indicateur de suivi " Services récréatifs et éducatifs des zones humides méditerranéennes Cas du Parc National de l'Ichkeul en Tunisie.

- La Journée Mondiale des Zones Humides (2014) est célébrée conjointement avec l'association Grec Med-INA. De même, c'était l'occasion de créer une synergie entre tous les projets des zones humides et des aires protégées.
- Jumelage en cours avec la zone humide El Kala (Algérie)

18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ?{3.4.2} DRC 3.4.iv	C=Partiellement A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
<p>18.5Information supplémentaire :</p> <p>Au niveau National sur Le Site Web de l'Observatoire National de l'Agriculture http://www.onagri.nat.tn/forets</p> <p>Des brochures, des posters , des cartes, des manuels, des films et des journées d'information sont réalisés.</p> <p>Un système d'information géographique (SIG) sur les aires protégées et les zones humides est élaboré. L'Atlas Cartographique des aires protégées et les zones humides en Tunisie</p> <p>Les outputs du projet Globwetland II (cartes, indicateurs....)</p>	
18.6 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays ont-elles été transmises au Secrétariat Ramsar pour diffusion ?{3.4.3} DRC 3.4.ii	A=Oui A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
<p>18.6Information supplémentaire :</p> <p>Il a soumi l'Atlas Cartographique des aires protégées et les zones humides en Tunisie ;</p> <p>Il a soumi sur le site web MedWet (www.medwet.org) profil-pays projet pilote pour la Tunisie</p> <p>Il a soumi au secrétariat de Ramsar les affiches de la Journée mondiale des ZH.</p> <p>Il a soumi au secrétariat Ramsar un rapport sur la Journée mondiale des ZH.</p>	
18.7 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ?{3.5.1} DRC 3.5.i	D=Prévu A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable
<p>18.7Information supplémentaire :</p> <p>Dans le cadre de projet SWOS en cours</p>	
18.8 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ?{3.5.2} DRC 3.5.ii	A=Oui A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; Y=Non pertinent

18.8 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place) :

Cas de l'ichkeul et Ghar el Melh

18.9 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii

A=Oui

A=Oui; B=Non;
D=Prévu;
Z=Non applicable

18.9 Information supplémentaire :

En plus, l'Association les Amis des Oiseaux "AAO" qui est partenaire de plusieurs initiatives et réseaux régionaux.

Objectif 19. Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a

19.1 Information supplémentaire :

Néant

19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?

C=Partiellement

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;
D=Prévu

19.2 Information supplémentaire (Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel):

Néant

19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv
a) dans les Sites Ramsar
b) dans d'autres zones humides

E= # de possibilités;
F=Inférieur à #;
G=Supérieur à #;
C=Partiellement;
X=Inconnu;
Y=Non pertinent

a)07

b)03

19.3 Information supplémentaire (indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation):

<p>19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii</p>	<p>A=Oui A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable</p>
<p>19.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi) :</p> <p>Essentiellement pour situer le nombre de sites Ramsar de la Tunisie par rapport à ses voisins de l'Afrique du Nord et la Méditerranée.</p> <p>- Evaluer les efforts déployés par le pays et faire connaître les expériences et résultats.</p>	

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1. Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques/stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. Contribue à la réalisation de l'Objectif2 d'Aichi.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître les zones humides tunisiennes - Renforcer les cadres régissant la gouvernance des zones humides tunisiennes - Valorisation des zones humides tunisiennes à travers une utilisation rationnelle.
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'inventaire des zones humides - Mieux connaître le fonctionnement de nos zones humides et leur potentiel pour le développement durable - Observatoire des zones humides tunisiennes - Mise en cohérence des dispositions juridiques applicables aux zones humides en Tunisie - Promouvoir la prise en compte des zones humides dans les politiques sectorielles pertinentes. - Renforcer le rôle de la Tunisie dans les instances internationales pertinentes. - Réhabilitation des zones humides fortement dégradées - Prise en compte des zones humides dans la gestion des bassins versants (pollution, gestion des sédiments et allocation des ressources en eau) - Plans de gestion des zones humides - Valorisation des zones humides à travers l'écotourisme - Valorisation des zones humides par une pêche responsable
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du	

Information supplémentaire :

Objectif 2. L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. Contribue à la réalisation des Objectifs 7 et 8 d'Aichi et de l'Indicateur 6.3.1 des Objectifs de développement durable

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Mieux connaître les zones humides tunisiennes
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Mieux connaître le fonctionnement de nos zones humides et leur potentiel pour le développement durable Évaluer les besoins en eau de zones humides à titre pilote
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire :

Objectif.3. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 3, 4, 7, et 8

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif:	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Renforcer les cadres régissant la gouvernance des zones humides tunisiennes

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Mise en cohérence des dispositions juridiques applicables aux zones humides en Tunisie
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport	

Information supplémentaire :

Objectif 4. Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. Contribue à la réalisation de l'Objectif 9 d'Aichi.

Planification des Objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif:	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	La question des espèces envahissantes est traitée en Tunisie dans le cadre de la stratégie nationale sur la diversité d'une façon et elle n'est donc pas spécifique aux zones humides.
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Veille continue concernant l'arrivée d'espèces envahissantes. Des brochures concernant certaines espèces envahissantes ont été diffusées
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire :

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Renforcer la concertation concernant les plans de gestion des sites Ramsar
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	La plupart des sites Ramsar sont dotés de plans de gestion. Les actions prévues à cet égard visent à élargir la concertation sur les objectifs et les actions de ces plans d'action.
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du	

Information supplémentaire:

Objectif 7. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Réhabilitation des zones humides fortement dégradées
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Des études sont en cours pour deux zones humides en vue de définir les actions nécessaires à leur réhabilitation
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du	

Information supplémentaire:

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8. Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1 Contribue aux Objectifs d' Aichi 12, 14, 18 et 19.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Mieux connaître les zones humides tunisiennes
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Réalisation de l'inventaire des zones humides (Actualisation de l'inventaire existant en utilisant des techniques appropriées, en particulier la télédétection et les SIG)

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs du développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Objectif 9. L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 4, 6 et 7.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Valorisation des zones humides tunisiennes à travers une utilisation rationnelle
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Réhabilitation des zones humides fortement dégradées Prise en compte des zones humides dans la gestion des bassins versants Plans de gestion des zones humides Valorisation des zones humides à travers l'écotourisme Valorisation des zones humides par une pêche responsable
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:

Objectif 10. Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. Contribue à la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:

Objectif 11. Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1, 2, 13 et 14.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Renforcer la prise de conscience quant au rôle des zones humides à travers les services rendu par leurs écosystèmes

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Une étude pilote a été réalisée en 2015, les actions prévues à cet égard visent à étendre l'étude pour couvrir d'autres zones humides
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:

Objectif 12. Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 14 et 15.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Réhabilitation des zones humides fortement dégradées
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	3 zones humides dégradées ont fait l'objet de programme de restauration. 2 études sont bien avancées pour deux zones humides dégradées et 5 autres ont été entamées. Ces 7 études devront proposer des schémas de réhabilitation.

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire:

Objectif 13. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6 et 7.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Valorisation des zones humides tunisiennes à travers une utilisation rationnelle
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Prise en compte des zones humides dans la gestion des bassins versants (pollution, gestion des sédiments et allocation des ressources en eau) Valorisation des zones humides à travers l'écotourisme Valorisation des zones humides par une pêche responsable
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15. Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Renforcer les cadres régissant la gouvernance des zones humides tunisiennes
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Renforcer le rôle de la Tunisie dans les instances internationales pertinentes, notamment au niveau régional (Medwet)
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:

Objectif 16. La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public.{4.1}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 18.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:

Objectif 17. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}. Contribue à la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des actions prévues par la stratégie nationale
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Formulation de requêtes de financement

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire:

Objectif 18. *La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.*{3.1}

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :

A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse

Ressources :

A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire:

Objectif 19. Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 17.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Renforcer les capacités des administrations concernées et des Organisations de la Société Civile active dans le domaine des zones humides	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Des actions de renforcement de capacités ont été proposées à des organisations internationales, leur mise en œuvre dépendra de l'approbation de ces actions par lesdites organisations	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018		

Information supplémentaire:

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.
2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13, ont directement trait aux Sites Ramsar.
3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP13.
4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/set le numéro officiel (disponible sur le [Service d'Information des Sites Ramsar](#)) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

Nom de la Partie contractante :

Liste de questions (indicateurs) :

- 5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?
- 5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.
- 11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?
- 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?
- 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?
- 16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?
- 16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Numéro du Site Ramsar	Nom du Site Ramsar	5.7 ①	5.9 ①	11.1 ③	11.3 ④	11.4 ④	16.3a ①	16.6a ①	Commentaires/informations supplémentaires sur le site
<i>Ex : 1603</i>	<i>Lake White</i>	<i>A - Oui</i>	<i>A - Oui</i>	<i>A - Oui</i>	<i>A - Oui</i>	<i>A - Oui</i>	<i>B - Non</i>	<i>D -Prévu</i>	

① A=Oui; B=Non; D=Prévu

③ A= Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

④ A= Oui; B=Non; C=Partiellement; Z=Pas de plan de gestion